

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 01 DECEMBRE 2025

## OBJET : REDEVANCE SPECIALE 2026

DE 2025-050

Nombre de conseillers

En exercice : 60 Quorum : 31

Présents : 17

Absents : 35

- dont ayant donné pouvoir : 8

Votants : 25

-dont « pour » : 20

-dont « contre » : 0

- Abstentions : 5

- Non-participations : 0

- Non votants : 0

**Le lundi 01<sup>er</sup> décembre 2025 à 17h00,**

Le conseil communautaire de la Communauté de communes Pasquale Paoli, convoqué le jeudi 27 novembre 2025, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

ACQUAVIVA François ALBERTINI COLONNA Nicolette BRUSCHINI Pierre COGNETTI Vincent	COGNETTI TURCHINI Catherine COSTA Jacques GERONIMI Pierre Marie GUIDICELLI Mathieu	GIUDICELLI Jean MAESTRACCI Jean Felix NASICA Pierre OLMETA Pierre	ORSONI Pierre ROCCHI Ange Toussaint SARGENTINI François TADDEI Pierre TOMASINI Jacques André
---	---	--	--

Absents ayant donné pouvoir :

BERTINI Jean Marcel (à Nasica Pierre) BRUNEL Jean Pierre (à Taddei Pierre)	CASAROMANI Marie Thérèse (à Bruschini Pierre) GIAMARCHI Jean Marc (à Rocchi Ange Toussaint)	GILLET VITTORI Stéphane (à Sargentini François) PASQUALINI Jean Félix (à Tomasini Jacques André)	POLIDORI Christiane (à Costa Jacques) SALICETI Nicolas (à Cognetti Turchini Catherine)
---	--	---	---

Absents :

ACQUAVIVA Mathieu ALBERTINI Pierre François ALBERTINI Lucie ANTONIOTTI Serge BARTOLI Marc BERNARDI François Albert BRIGNOLE Jean CALISTRI René CASANOVA David CIATTONI Michel	COSTA Lucien FERRARI Blaise FILIPPI Jean François FRANCESCHETTI Bernard GUIDICELLI Maria LECA Jacques LESCHI Pierre LUCIANI François Napoléon MARIANI Mathieu MARTINETTI Antoine	MORACCHINI Christian NEGRONI Jérôme ORSINI François PASQUALINI Gilles POLIDORI Michel RENUCCI Jean RENUCCI Franck ROSSI Alexandre SALVIANI Pierre Paul SIMONPIERI Maria Catherine	SIMONPIETRI Antoine SOUSTRE Frederic VENTURINI Simon VESPERINI Clara VINCENSINI Augustin
--	---	--	--

SECRETAIRE DE SEANCE : CATHERINE COGNETTI TURCHINI

**LE QUORUM N'AYANT PAS ETE ATTEINT LORS DE LA SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2025, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ETE, DE NOUVEAU, CONVOQUE LE 01 DECEMBRE 2025 A 17H00 ET PEUT DELIBERER VALABLEMENT SANS CONDITION DE QUORUM**

**Monsieur le Président rappelle** à l'assemblée que, conformément à la délibération n°2023-050 du 26/09/2023, le financement du SPGD s'effectue par la TEOM depuis 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Il ajoute que pour les déchets assimilés, la collectivité est libre de fixer les limites des prestations qu'elle assure dans le cadre du service public.

Lorsqu'elle choisit d'assurer la collecte et le traitement des déchets assimilés pour les professionnels (producteurs de déchets non ménagers), **la collectivité a la possibilité de facturer une redevance spéciale si elle finance le service par la TEOM.**

**Monsieur le Président précise** que le montant de la redevance spéciale est fixé annuellement et forfaitairement par Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20251201-2025-050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2025  
Publication : 05/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président propose d'adopter la tarification de RS conformément à la grille ci-dessous.

Oui l'exposé du Président, le conseil communautaire décide :

**Par 20 Voix pour 0 Voix contre 5 Abstentions 0 Non-participation**

- D'adopter la grille tarifaire ci-dessous, fonction de l'activité :

Catégorie	Détail	Tarifs
Catégorie 1	<b>Activité d'appoint</b> : miellerie, confiture, fermes d'antan...	50 €
Catégorie 2	<b>Petits producteurs</b> : Auto-entreprises qui exercent à domicile, foyers municipaux, piscines municipales, transporteurs.	80 €
Catégorie 3	<b>Professions libérales, centres équestres, les entreprises d'accueil des jeunes enfants</b> (crèches, mam, familles d'accueil)	120 €
Catégorie 4	<b>Activités saisonnières</b> : Loueurs, hôtels, gites	160 €
Catégorie 5	<b>Administrations, banques, assurances, bureaux, Entreprises du bâtiment</b> (BTP, espaces verts ferronneries, plomberie),	225 €
Catégorie 6	<b>Boutiques, commerces</b> : habillement, Boutiques, commerces (habillement, fleuristes, librairies, jouets, souvenir, décos, petit ameublement, Magasins informatique, électricité, électroménagers, coiffeurs <b>Entreprises de l'automobile</b> (garages, stations),	240 €
Catégorie 7	<b>Magasins de bouche</b> : Boulanger, pâtisserie, boucherie, traiteur, produits alimentaires, fruits et légumes, sandwicheries, épicerie, Foods Trucks	280 €
Catégorie 8	<b>Bar, glaciers, tabacs, PMU, restaurants, campings</b>	320 €
Catégorie 9	<b>Annexes et offices de la CdC, gendarmeries, SIS, ONF</b>	435 €
Catégorie 10	<b>Biscuiteries et vente de produits locaux, Confiseries, Superettes (type spar), PNRC, Hôtels multi-activités de haute montagne</b> (Asco, Vergio), <b>Dépôt d'explosif</b>	960 €
<b>Tarifs catégories spéciales</b>		
<b>Exploitation agricole</b>		50 €
<b>Industrie de l'eau et EDF</b>		2 800 €
<b>Mairies de moins de 250 habitants</b>		160 €
<b>Mairies de plus de 250 habitants</b>		320 €
<b>Légion de Vergio</b>		2 800 €
<b>Supermarchés</b>		4 800 €
<b>Collèges</b>		960 €

*Les signatures sont au registre des délibérations,  
Omessia, le 01<sup>er</sup> décembre 2025*

Le Président  
François SARGENTINI


